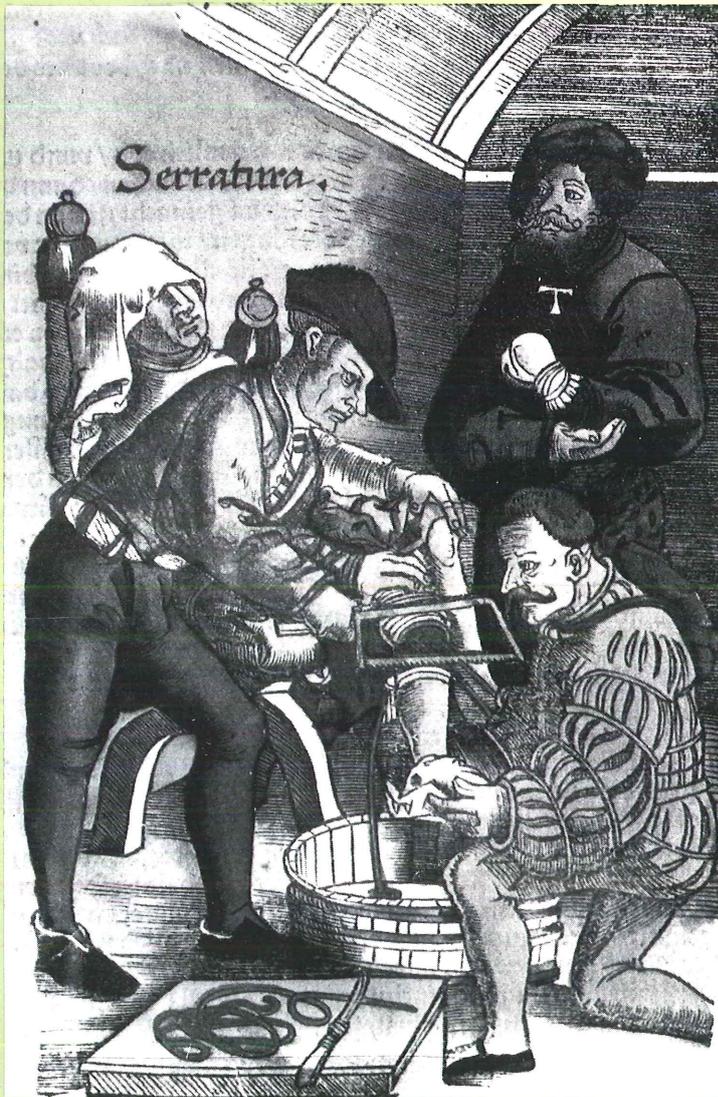


SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

# MAUX et REMÈDES

## EN HAUTE-PROVENCE DEPUIS LE MOYEN-AGE



**DOSSIER PÉDAGOGIQUE**

— JUIN 1993 —

**SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**2, Rue des Archives - 04000 DIGNE-LES-BAINS**

---

# **Maux et Remèdes**

**en Haute-Provence  
depuis le Moyen-Age**

---

**DOSSIER PÉDAGOGIQUE**

**JUIN 1993**

---

*De novembre 1992 à octobre 1993 les Archives départementales ont présenté au public une très riche exposition intitulée "Maux et remèdes. Pratiques médicales en Haute-Provence depuis le Moyen-Age". Parmi ces nombreux documents, le Service éducatif des archives en a sélectionné trente deux afin de les mettre à la disposition des enseignants et des élèves. Il a donc fallu effectuer des choix, laisser de côté de nombreux thèmes... et plusieurs siècles.*

*Les documents publiés portent, pour l'essentiel, sur les XVIIIe et XIXe siècles. Ils peuvent servir à étudier certains aspects de la vie traditionnelle des habitants de la Haute-Provence, mais aussi à montrer comment a été gagnée, au XIXe siècle, la lutte contre les épidémies par les mesures préventives ; victoire considérable, et trop souvent sous-estimée, qui a permis, avec la fin des disettes, l'allongement de la durée de la vie, avant que se produisent les véritables progrès de la médecine, au XXe siècle.*

*Les documents sélectionnés tentent d'illustrer quatre thèmes :*

- certains soins et remèdes anciens*
- quelques maux, au XIXe siècle, en Haute-Provence*
- la lutte contre les épidémies*
- les mesures de prévention : hygiène et vaccination, XIXe-XXe siècles*

**Jacqueline SUTEAU**  
**professeur agrégé d'Histoire-Géographie**  
**Service Éducatif des Archives Départementales**

## PREMIERE PARTIE

# SOINS ET REMÈDES ANCIENS

- 1 - Reproduction d'une gravure du XVe s. représentant l'amputation d'une jambe.
- 2 - Reproduction d'une gravure : "Un dentiste sur la place du village au XVIIIe s".
- 3 - Reproduction d'une gravure du XVIe s. représentant la naissance.
- 4 - Rôle des remèdes fournis à M. de Saint Etienne (XVIIIe s.) 32 J 106.
- 5 - Remèdes fournis par la pharmacie Grimaud à l'hôpital de Sisteron (oct. 1842) . 32 J 178
- 6 - Procès verbal de vérification de l'officine de Mr Léon, pharmacien à Entrevaux. 1844 - 3 U 5/269.

## PREMIERE PARTIE

# SOINS ET REMÈDES ANCIENS

La médecine est restée longtemps inefficace pour deux raisons :

- le manque de moyens (remèdes, instruments chirurgicaux) à la disposition des praticiens

- la compétence et la formation des médecins, chirurgiens, dentistes, matrones laissaient souvent à désirer. La formation se faisait par apprentissage et il n'était pas rare qu'un chirurgien, un dentiste exercent un autre métier ; les chirurgiens étaient le plus souvent barbiers.

Les documents n° 1, 2, 3 permettent d'étudier les conditions d'intervention des chirurgiens, dentistes, "sages-femmes" : aspect des praticiens, lieux d'intervention, les instruments utilisés, les patients.

Le document n° 4 renseigne sur les remèdes les plus utilisés au XVIIIe siècle : clystères (lavements), laxatifs, potions pour l'estomac ou les reins ("émulgents"). La pharmacopée est donc à base de plantes administrées sous des formes très variées : potions, infusions etc. La saignée doit être ajoutée à cette liste. Le but de ces soins était d'évacuer les mauvaises humeurs dites humeurs peccantes qui, pensait-on, provoquaient les maladies.

Le XIXe siècle marque un tournant à la fois dans la pharmacopée (plus rationnelle grâce aux recherches de divers chimistes) et dans la profession de pharmacien qui s'efforce de se donner une formation d'une plus grande rigueur dans la gestion et la distribution des médicaments.

Pourtant les habitudes anciennes restent souvent vivantes en milieu rural, donc dans les Basses-Alpes. Les produits fournis par une pharmacie de Sisteron à l'hospice de la même ville (document n° 5) font une large place à des remèdes nouveaux : la quinine, l'huile de foie de morue - à des formes médicamenteuses nouvelles : pilules, pommades. Les plantes ne sont plus les seuls ingrédients : les métaux font une timide apparition. Mais l'utilisation des sangsues pour aspirer le sang et de l'huile de ricin comme laxatif prouvent que les pratiques médicales n'ont guère changé et qu'il s'agit toujours "d'évacuer".

De même le procès-verbal de vérification d'une officine à Entrevaux (document n° 6) prouve les efforts de contrôle de la qualité des médicaments mais aussi le peu de soin apporté à la conservation de ces remèdes jusqu'à cette date (1844) dans ce bourg rural. Ce ne devait pas être une exception, vue la mise sur pied de ces contrôles.

# Serratura.





*Un dentiste sur la place du village au xviii<sup>e</sup> siècle.*



## RÔLE DES REMÈDES FOURNIS A M. DE SAINT-ETIENNE

- 1740 - 8 onces esprit de sureau  
- 5 onces esprit de sureau  
- clistère et laxatif  
- potion stomacale avec  
  infusion de petite  
  absinte dans l'eau de  
  fleur d'oranger et sirop  
  de chicorée ou rhubarbe  
- potion émulgente et  
  hypnotique ; clistère et  
  laxatif  
- potion émulgente réitérée  
- clistère  
- clistère  
- potion stomacale  
- potion stomacale
- 1741 - deux onces de racines  
  d'althéa et une once  
  greine de lin  
- potion émulgente  
- quatre onces huile amande  
  douce  
- deux onces album et onces  
  mutitum mélés  
- clistère et laxatif

PHARMACIE



J. GRIMAUD

RUE SONNERIE

A SISTERON.

Commune de Sposse - civit de Sisteron

1842.	1 <sup>o</sup>	Sulfate de quinine 20 centigrammes	40
octob	2 <sup>o</sup>	Sulfate de quinine 60 centigrammes	60
	3 <sup>o</sup>	Sulfate de quinine 60 centigrammes	1 20
		une boîte de pilules avec le sublimé corrosif	45
	4 <sup>o</sup>	Sangsure 25 vingt cinq	3 75
	5 <sup>o</sup>	onguent Mercuriel double 125 grammes	2
		Sangsure 40 quarante	6
		huile de foie de morue 125 grammes et de l'acon	8 30
		une petite boîte de pilules de Ledittat	80
		Poudre de Dover Douze Decigrammes	30
	7 <sup>o</sup>	Miel de Mercuriale 30 grammes et de la fiote	25
		Poudre de Dover Douze Decigrammes	30
	8 <sup>o</sup>	Sangsure vingt	3
		Sommade d'iode de mercure 30 grammes	60
		Poudre de Dover Douze Decigrammes	30
	9 <sup>o</sup>	Miel de mercuriale 45 gr une plaque de plomb.	45
	10 <sup>o</sup>	huile douce de ricin 65 grammes	1 00
		Miel de Mercuriale 30 grammes	15
		farine de riz un kilogramme	1 20
	11 <sup>o</sup>	Sulfate de quinine 40 centigrammes	80
		Sangsure vingt cinq	3 75
		Poudre de Dover Douze Decigrammes	30
	12 <sup>o</sup>	Sulfate de quinine 60 centigrammes	1 20
		Sangsure vingt cinq	3 75
	14 <sup>o</sup>	Miel de Mercuriale 30 grammes	15
	15, 17, 18	Sulfate de potasse liquide 32 gr chaque jour	60
			6
	19 <sup>o</sup>	Sangsure quarante	1 00
		huile douce de ricin 65 grammes	1 00
	25 <sup>o</sup>	huile douce de ricin 65 grammes	1 00
			49 90

Procès-verbal  
Description de  
L'officine de M<sup>r</sup>  
Léon, pharmacien  
à Entrevaux.

L'an mil huit cent quarante-quatre et le 10  
après midi.

Monsieur Desiré Delhaud, Maire d'Entrevaux, Départ<sup>mt</sup>  
des Basses-Alpes, requis par M<sup>s</sup> les Membres du jury  
Médical des accompagner dans l'inspection qu'ils allaient  
faire dans notre ville; nous sommes transportés avec  
eux, le susdit jour, dans l'officine de M<sup>r</sup> Léon, Pharmacien,  
exerçant la pharmacie d'après une lettre de M<sup>r</sup> le  
Ministre de l'Instruction publique du 27 Mai 1836 que  
propose, en sa faveur, une mesure exceptionnelle. Il a été observé  
dans cette pharmacie que:

- 1<sup>o</sup> L'eau de vie camphrée ne contenait pas la quantité de  
camphre nécessaire;
- 2<sup>o</sup> L'huile camphrée était dans le même cas;
- 3<sup>o</sup> Il n'y avait point d'eau distillée;
- 4<sup>o</sup> L'huile de ricin était rance;
- 5<sup>o</sup> Le sirop de Chicorée composé à la Rhubarbe ne contenait  
aucun principe reconnaissable;
- 6<sup>o</sup> Le sirop de quinquina était altéré;
- 7<sup>o</sup> L'onguent gris était mal préparé, mais qu'on  
pouvait le corriger;
- 8<sup>o</sup> Le laudanum était de mauvaise qualité.

En conséquence de cet examen nous avons à l'instant  
saisi les objets suivants:

- 1<sup>o</sup> une bouteille pleine à demi d'huile de ricin;
- 2<sup>o</sup> une petite bouteille portant l'étiquette d'huile camphrée
- 3<sup>o</sup> Deux petites bouteilles de sirop de Chicorée composé  
à la Rhubarbe, dont une pleine seulement au tiers,
- 4<sup>o</sup> une petite bouteille de sirop de quinquina;
- 5<sup>o</sup> une bouteille contenant environ trois hectogrammes d'eau  
de vie camphrée;
- 6<sup>o</sup> une petite bouteille contenant environ un hectogramme  
de laudanum.

Lesquels objets  
saisis ont été aussitôt  
transportés et déposés  
à la Mairie dans une  
armoire que nous avons  
fournie à cet  
effet.

Le Maire  
Desiré Delhaud

*(Signatures)*

DEUXIEME PARTIE

**QUELQUES MAUX EN HAUTE-PROVENCE  
AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**

- 7 - Enquête sur le goître et le crétinisme à Mallemoisson - 1864. 1 X 7
- 8 - Cartes de répartition du goître, et du crétinisme en France 1910 -  
Extraites du Larousse médical illustré (1912) - Collect. privée.
- 9 - Extraits du "Rapport sur la consommation d'alcool dans les Basses  
Alpes" 1897. 5 M 2.
- 10 - Carte indiquant la consommation d'absinthe dans chaque départe-  
ment -Larousse Médical illustré (1912).
- 11 - Carte des suicides - Larousse Médical illustré (1912).
- 12 - Extraits de la "statistique de la mortalité infantile de l'arrondissement  
de Digne en 1877 (Ministère de l'Intérieur). 3 X 57.
- 13 - Extraits de la "statistique de la mortalité - mouvement des naissances,  
des décès et des migrations, d'enfants de 0 à 20 ans, pendant l'année  
1878" - Arrondissement de Barcelonnette. 3 X 57.
- 14 - Statistique sanitaire - Arrondissement de Digne, 3e trimestre 1910.  
1 X 9.

## DEUXIEME PARTIE

# QUELQUES MAUX EN HAUTE-PROVENCE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

L'état sanitaire du département des Basses-Alpes n'était guère satisfaisant au XIX<sup>e</sup> siècle. Certaines maladies y étaient sur-représentées par rapport à la moyenne nationale : le goître et le crétinisme, l'alcoolisme. Le taux de mortalité infantile restait encore élevé dans le dernier quart du siècle, largement supérieur à la moyenne française.

Le goître et le crétinisme (doc. n° 7 et 8), aujourd'hui disparus, sont des maladies liées à une altération du fonctionnement de la glande thyroïde. Les données statistiques attestent une corrélation entre les deux maladies avec des facteurs héréditaires déterminants liés à la fréquence de la consanguinité dans les régions atteintes.

Il serait intéressant de calculer le pourcentage des personnes atteintes de goître et de crétinisme dans la population de Mallemoisson, puis le pourcentage de familles, afin de faire apparaître ce caractère héréditaire. Il y avait des familles de goîtreux et cette maladie était largement répandue.

Un rapport médical sur le consommation d'alcool dans les Basses-Alpes en 1897 (doc. n° 9) insiste sur la croissance rapide de cette consommation dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et tente d'établir un rapport avec l'augmentation du nombre d'aliénés. Nous lui laissons la responsabilité de cette affirmation. Cependant, la carte du Larousse médical de 1912 (doc. n° 10) met l'accent sur la consommation d'absinthe (interdite en 1914) qui fit des ravages sur la santé mentale des gros buveurs de ce breuvage reconnu toxique mais longtemps autorisé en dépit de sa dangerosité. La place du département parmi les plus touchés -1 litre 52 par habitant- semble confirmer le document n° 9. Comment expliquer cet essor de l'alcoolisme ? La révolution des transports apporte à meilleur marché des boissons longtemps inaccessibles dans ce département où, traditionnellement, la vigne est rare et donne du mauvais vin. L'absinthe est bon marché. L'exode rural dissout le tissu social. Voilà quelques pistes d'explication (la montée de l'alcoolisme est générale en France mais plus marquée ici).

Bien qu'il ne soit pas toujours en rapport avec l'aliénation, le suicide apparaît souvent lié à un déséquilibre psychique. La fréquence des suicides dans le département (doc. n° 11), notamment à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est attestée par les enquêtes nationales et les nombreux procès-verbaux de gendarmerie qui figurent dans les archives judiciaires.

N° 5.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPARTEMENT  
des Basses-Alpes

ARRONDISSEMENT  
de Digne

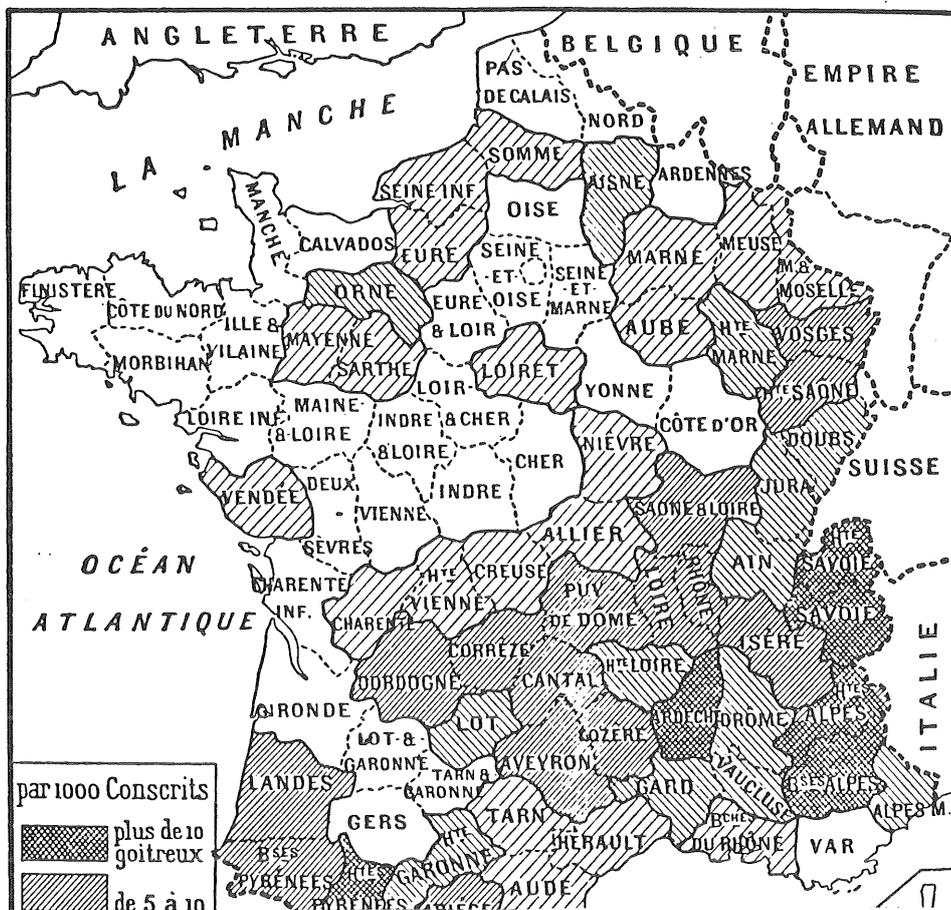
CANTON  
de Digne

COMMUNE  
de Mallempison

ENQUÊTE SUR LE GOÎTRE ET LE CRÉTINISME.

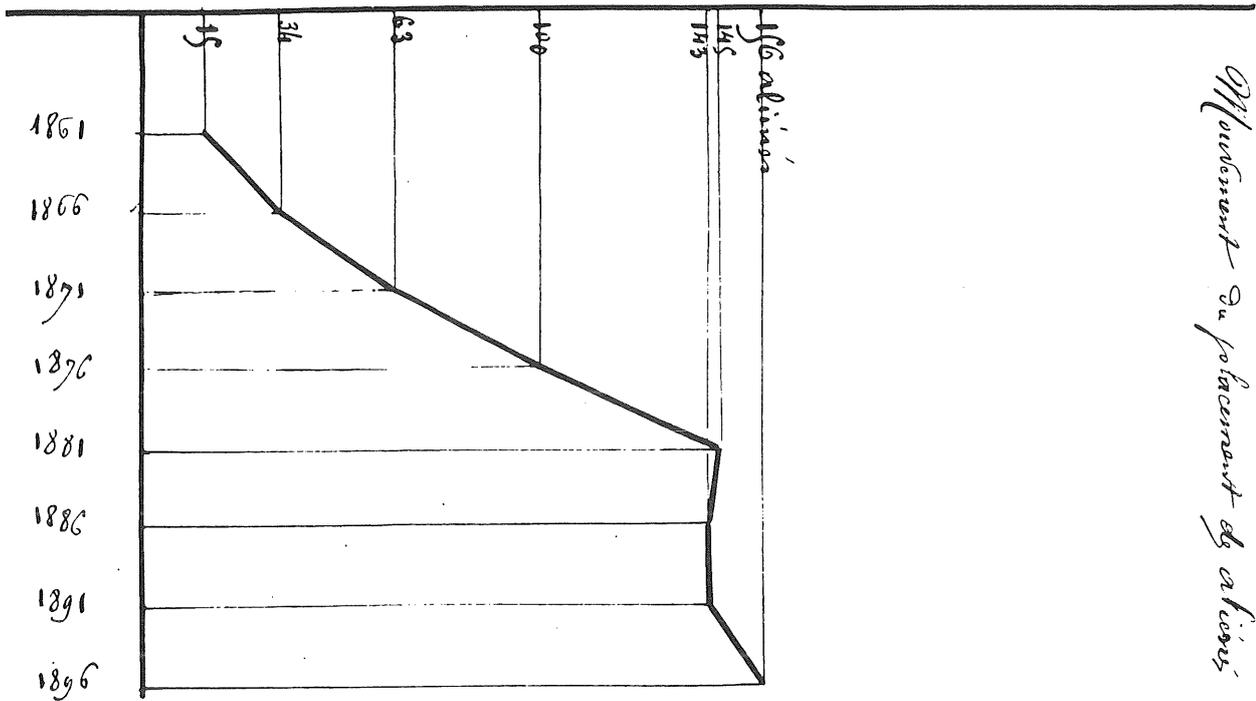
Récapitulation des tableaux de recensement par hameau ou fraction de commune, pour la commune de Mallempison

NOMS DES HAMEAUX ou fractions de commune.	POPULATION.			TOTAL DES INDIVIDUS ATTEINTS de goître, de crétinisme, de crétinisme et de goître, dans chaque hameau ou fraction de commune.			TOTAL DES INDIVIDUS ATTEINTS d'idiotie ou d'imbécillité, indépendantes de l'endémie, dans chaque hameau ou fraction de commune.			POPULATION. — NOMBRE des familles de chaque hameau ou fraction de commune.	NOMBRE DES FAMILLES ATTEINTES, dans chaque hameau ou fraction de commune,			TOTAL DES FAMILLES atteintes de goître, de crétinisme, de crétinisme et de goître, dans chaque hameau ou fraction de commune.	OBSERVATIONS.
	Sexe		Deux sexes.	Sexe		Deux sexes.	Sexe		Deux sexes.		de goître.	de crétinisme.	de crétinisme et de goître.		
	masculin.	féminin.		masculin.	féminin.		masculin.	féminin.							
1	2	3	4	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Le Village	67	64	131	18	19	37	"	"	"	44	19	"	"	19	Les vicieux et goitreux appartenant à des familles qui figurent sur la list 16. et 21 sont compris dans la colonne 16. et 21 du présent tableau. On n'a pas eu de leur à faire figurer à la colonne 22.
Les Grillons	43	41	84	11	14	25	"	"	"	26	13	"	"	13	
La Courrière	11	12	23	4	3	7	"	"	"	8	5	"	"	5	
Phostères	7	4	11	1	4	5	"	"	"	4	3	"	"	3	
Chabrières	18	19	37	6	6	12	"	"	"	9	5	"	"	5	
	146	140	286	40	46	86	"	"	"	91	45	"	"	45	
TOTAUX à reporter.	145	141	286	4	1	5	4	1	5	44	22	1	4	27	



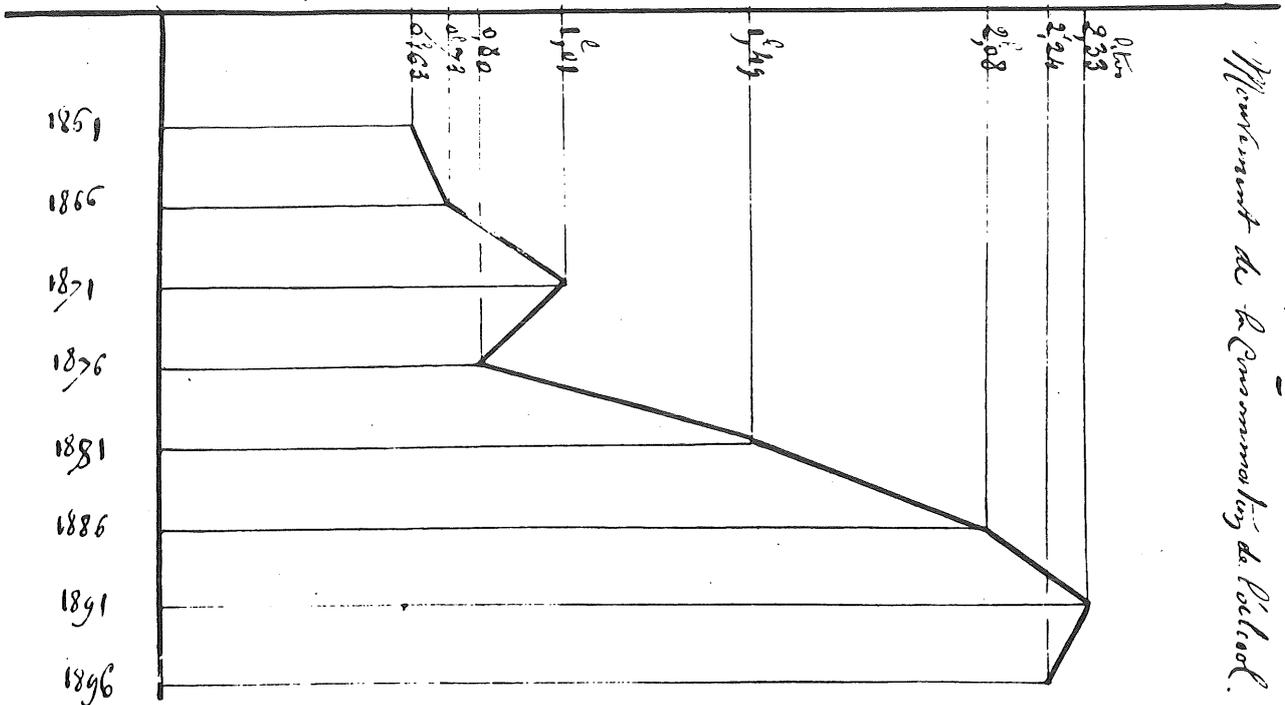
. - Répartition du crétinisme et de l'idiotie en France.  
(D'après M. L. Mayet.)

Échelle 1/3 hauteurs. - 1/2 millimètre par année -



Mouvement du placement de décès  
Graphique N°1

Échelle 2/3 hauteurs. 1/2 millimètre par centité d'alcool consommé par habitant



Mouvement de la consommation de l'alcool.  
Graphique N°2.



- Carte indiquant la consommation d'absinthe dans chaque département.



# STATISTIQUE DE LA MORTALITE INFANTILE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIGNE EN 1877

(Sources : Ministère de l'Intérieur)

AGE DES ENFANTS DECEDES	ACCIDENTS		DEFAUTS DE SOINS		EPIDEMIES		ALIMENTATION PREMATUREE		MALADIE AUTRES	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Dans les 24 heures qui ont suivi la naissance	1								10	9
De 1 jours à 10 jours	3	1			3	2	1	2	15	14
De 10 jours à 20 jours			2	2		2	1		9	14
De 20 jours à 6 mois	3			1	6	3	4	1	38	31
De 6 mois à 12 mois	3	2			5	4		2	28	26
De 12 mois à 2 ans	3	2	1		2	4			39	37
<b>T O T A L</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>139</b>	<b>131</b>

## TOTAL ENFANTS DE MOINS DE 2 ANS

### DECEDES EN 1877

Garçons : 182

Filles : 167

**TOTAL : 349**

de 1 à 20 jours : 91

de 1 jours à 1 an : 248

## Population de l'arrondissement : 46.940

### Nombre d'enfants nés pendant l'année 1877

Garçons : 416

Filles : 375

**TOTAL : 791**

(3 X 57)



STATISTIQUE SANITAIRE

RÉCAPITULATION DES RELEVÉS DE CIRCONSCRIPTIONS CANTONALES

Nombre des circonscriptions cantonales comprises dans l'arrondissement : 9 } non compris les villes de 5.000  
Population totale correspondant à l'ensemble de ces circonscriptions : 20.600 h. } habitants et au-dessus.

RÉPARTITION des décès par cause et par âge (mort-nés non comptés) comportant tous les décès sans exception survenus pour l'ensemble des communes de l'arrondissement ayant moins de 5.000 habitants.

M 961 B, n° 208

NUMÉROS D'ORDRE	CAUSES DE DÉCÈS	MOINS	DE	DE	DE	DE	TOTAUX
		DE 1 AN	1 A 19 ANS	20 A 39 ANS	40 A 59 ANS	60 ANS ET AU-DESSUS	
1	Fièvre typhoïde (Typhus abdominal)						
2	Typhus exanthématique						
3	Fièvre et Cachexie paludéennes						
4	Variole						
5	Rougeole						
6	Scarlatine						
7	Coqueluche		2				2
8	Diphthérie et Croup						
9	Grippe					1	1
10	Choléra asiatique						
11	Choléra nostras						
12	Autres Maladies épidémiques						
13	Tuberculose des poumons			1	1		2
14	Tuberculose des méninges		1	1			2
15	Autres Tuberculoses						
16	Cancer et autres Tumeurs malignes					3	3
17	Méningite simple	1	4	1			6
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau			1		18	19
19	Maladies organiques du cœur				2	8	10
20	Bronchite aiguë	2		1			3
21	Bronchite chronique				3	3	6
22	Pneumonie	1		1	2	2	6
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phthisie exceptée)			1		2	3
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)				1	3	4
25	Diarrhée et Entérite (au-dessous de deux ans)	8	3				11
26	Appendicite et Typhlite						
27	Hernie, Obstruction intestinale					1	1
28	Cirrhose du foie				1		1
29	Néphrite aiguë et Maladie de Bright				1	2	3
30	Tumeurs non cancéreuses et autres Affec- tions des organes génitaux de la femme						
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)						
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement						
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	2					2
34	Sénilité					35	35
35	Morts violentes (Suicide excepté)		1		1	1	3
36	Suicide					3	3
37	Autres maladies	2	1	1	4	4	12
38	Maladie inconnue ou mal définie	2			5		7
	TOTAUX	18	12	8	21	86	145

Voir ci-après à la quatrième page les notes et observations relatives à l'établissement de cette statistique.

DRESSÉ et CERTIFIÉ EXACT par le soussigné :

(Titre et signature)  
Le Chef de Bureau.  
*Durand*

Vu :

Le Sous-Préfet,

## TROISIEME PARTIE

# LA LUTTE CONTRE LES ÉPIDÉMIES

- 15 - Extrait du registre d'actes de catholicité de Seyne. 1 Mi 2/60
- 16 - Remède contre la peste noté dans la justice seigneuriale d'Oraison, d'après un document du parlement de Toulouse, rédigé en 1629.
- 17 - Affiche imprimée annonçant l'arrêt du Conseil du 14 septembre 1720 règlementant strictement le commerce de Marseille pour éviter la contagion.
- 18 - Transcription d'une lettre de Pascalis d'Aix à son cousin Alexandre Boyer, marchand à Thorame Haute relatant la peste à Aix. 1 J 7. in "Annales de Haute-Provence" n° 306, 2ème trimestre 1988.
- 19 - Billet de santé établi par les consuls de Manosque - 24 décembre 1721
- 20 - Etat statistique des victimes de l'épidémie cholérique de 1884. Arrondissement de Barcelonnette. 5 M 36.
- 21 - Instructions du Préfet des Basses - Alpes (30 juin 1884) concernant l'épidémie de choléra. 1 Fi 3/440.
- 22 - Extraits du prospectus du Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Barcelonnette, face à l'épidémie cholérique - 9 août 1884. 5 M 36.

## LA LUTTE CONTRE LES ÉPIDÉMIES

Le département fut, comme les autres régions de France, touché par de nombreuses épidémies jusqu'au XXème siècle. La peste et le choléra sont abordés ici, la variole et la typhoïde, plus endémiques, sont étudiées au chapitre IV.

### La peste

Les ravages de la peste pouvaient être terribles : la Provence a perdu environ les 2/3 de ses habitants dans l'épidémie de 1348-1349. Celle de 1629-30 fut moins forte, pourtant Seyne a perdu de 1500 à 1800 personnes en l'espace de six mois (juin-décembre 1630) selon le témoignage de son curé.(doc. n° 15). Face à ce fléau, les hommes priaient ou cherchaient des remèdes-miracles comme celui inscrit dans la justice seigneuriale d'Oraison et venu de Toulouse (document n° 16).

L'épidémie de 1720, est le dernier grand accès de peste qu'ait connu le territoire français. Restée très localisée dans le Midi, elle a frappé très violemment Marseille et sa région. Cette peste est exemplaire par les moyens mis en oeuvre pour la juguler (documents n° 17-18-19) : des barrages tenus par des soldats empêchèrent les hommes et les marchandises de quitter la zone contaminée ou d'y entrer. Pour se déplacer dans la province, pouvaient être exceptionnellement délivrés des billets de santé évitant la quarantaine (document n° 19) ; grâce à ces mesures, la Haute-Provence fut épargnée.

Le témoignage de Pascalis est très intéressant en ce qui concerne les mesures prises à cette occasion à l'intérieur de la ville d'Aix : interdiction de sortir de sa maison sous peine de sanctions, séparation des pestiférés et de leur famille, ravitaillement assuré par les autorités, églises fermées, barrages à l'entrée de la ville. L'Etat et les autorités municipales n'hésitaient pas à paralyser toute la vie d'une région pour éviter la contagion.

### Le choléra

Maladie longtemps limitée à l'Asie, le choléra fit une irruption brutale en Europe au XIXe siècle, créant l'épouvante chez une population qui n'avait pas connu de grandes épidémies depuis plus d'un siècle. En 1884, le département des Basses-Alpes fut touché par le choléra : 16 morts en un mois et demi à Barcelonnette (Document n° 20). Il s'agit de la dernière grande épidémie connue dans le département si l'on excepte la grippe. Cette victoire provient des progrès de l'hygiène publique, des mesures d'assainissement prises par les autorités (document n° 21) ou préconisées par les Conseils d'hygiène mis en place dans chaque arrondissement (document n° 22). En effet le XIXe siècle, surtout dans ses dernières décennies, vit la mise sur pied d'une politique de prévention et de diffusion des principes de l'hygiène.

## LA PESTE A SEYNE

Depuis le 22ème jour du mois de juin 1630 il ne s'est enseveli aucun corps dans les églises ni au cimetièrre pour le moins avec les solemnitè requises jusqu'à la fin de la dite annèe a cause de la contagion et maladie pestidentielle qui a estè en ce pays au dit an. La ou on a nombrè estre mort en icelle le nombre de quinze à dix huit cent personnes tant en la paroisse de Seyne que à celle de Saint-Paul et de Coloubroux, Dieu m'a fait grâce à moi soussigné qu'après avoir eu le mal bien furieux d'en estre échappè d'où en ce présent livre je n'ai écrit aucun autre après le mal passé qui a durè six mois.

## REMÈDE POUR PRÉSERVER DE LA PESTE

En 1629 quatre corbaux pilloint et égorgeoint dans le temps de ceste peste. Il furent pris et condamnés par le parlement de Toulouze a la roue. Ils demandèrent qu'on changea leur mort moyenant quoi il ofrirent de donner l'antidote qui les avoit préservés de la contagion. L'épreuve ayant esté faite on changea le genre de leur mort ainsi qu'ils l'avoient demandé. Le préservatif a este tiré des archives de la ville et du parlement de Toulouze.

Il faut prendre un pot de bon vinaigre y mesler une poignée de rue, autant de sauge, de roumarin et de lavande, de mente et de la petite absinthe ; faite infuser le tout sur la cendre chaude ou au soleil pendant huit jours ; après cela vous soulevés le tout ensemble en exprimant bien les dites herbes et y faisés fondre une once de camfre. Il faut garder ce préservatif dans une bouteille bien fermée et s'en froter tous les matins les tempes, les narrines et s'en laver la bouche.

Transcrit dans les archives de la justice seigneuriale d'Oraison.

# DE PAR LE ROY.

## ARTICLE PREMIER.

**P** Ar l'Arrest du Conseil du 14. Septembre 1720. il est deffendu aux Habitans de la ville de Marseille & à tous ceux qui demeurent dans l'étenduë des limites ou Barrières qui ont été marquées aux environs de ladite Ville, par les Commandans & Intendant de Provence, de sortir hors desdites limites ou Barrières, & d'en transporter aucunes Marchandises ni Denrées, à peine de la vie.

### II.

Il est pareillement deffendu, sous telles peines qu'il apartiendra, aux Habitans de cette Province demeurans hors desdites limites, & à tous ceux des Provinces voisines, d'aller dans les lieux compris dans lesdites limites, si ce n'est en vertu d'un ordre exprès & par écrit des Commandans ou Intendant susdits; & à l'égard de ceux qui y seroient allez avant la publication du present Arrest, ou qui pourroient y aller au prejudice des deffenses, ils ne pourront en sortir qu'à la charge de faire Quarantaine dans les lieux qui seront designez à cet effet par lesdits Commandans ou Intendant, ou personnes par eux preposées.

### III.

Il n'est aussi permis à aucun des Habitans de cette Province, ni de ceux des autres Pays qui y sont actuellement, encore qu'ils soient hors des limites dont il a été fait mention dans l'Article premier, de passer les Rivières du Verdon, de la Durance & du Rhône, sans avoir fait la Quarantaine pendant le tems qui leur sera prescrit par lesdits Commandans & Intendant, & ce dans les lieux qui seront designez par lesdits Commandans & Intendant, ou par ceux qu'ils auront preposé à cet effet; ~~comme aussi~~ sans rapporter des Certificats de santé donnez par les Consuls ou Officiers Municipaux des lieux d'où ils seront partis, lesquels Certificats ils seront tenus de faire viser & dater par les Officiers Municipaux des lieux par lesquels ils passeront, & en outre par les Commandans & Intendant de lad. Province, ou par des personnes par eux preposées; le tout à peine des Galeres à tems contre les hommes, du foüet & du bannissement à tems contre les femmes & filles pour la premiere contravention, & de mort en cas de recidive.

J'ay voulu faire la présente pour vous dire que depuis dix mois que nous sommes enfermés dans notre maison d'où personne ne sort que pour aller à la messe ou quérir le nécessaire pour la vie, nous sommes tous bien portés graces au seigneur à la réserve du petit François qui fut attaqué des vers et a eu la fièvre pendant 15 jours dans le mois de décembre dernier; cella nous mit dans une grande consternation appréhendant quelles ne se tournassent en un plus grand mal et quil ne fut obligé d'aller dans l'infirmierie et nous d'aller aux cabanes pour y faire quarantaine. mais par bonheur me trouvant commissaire de notre isle. je cachai sa maladie en fasson que personne n'en sceut rien. tellement que M. Broc notre chirurgien par ses soins le tira hors d'affaire»».

««Dès que les médecins de Montpellier et chirurgiens commis et députés par ordre de la cour pour venir servir la ville furent arrivés, ils allèrent visiter les hôpitaux et l'infirmierie et firent séparer les fébricitans d'avec les pestiferez, car auparavant tout mal estoit peste. et, par ce moyen le mal commença à diminuer car ceux qui n'avoient point la peste, ils le prenoient dans lesdites infirmieries ce qui a été cause qu'il a péri plus de mil personnes tant de l'un que de l'autre sexe, grands que petits et pour détruire ce ravage on fait faire une quarantaine générale avec deffenses de sortir hors de sa maison à peine d'estre punis et mis sur un cheval de bois à la place des précheurs si mieux on n'aymoit payer cinq cens livres d'amande. Après cette quarantaine le mal calma fort parce qu'il n'y avoit aucune communication ni fréquentation. On avoit établi des commissaires et des pourvoyeurs pour donner aux gens leur nécessaire pour la vie. S'ils en avoient de besoin on leur fournissoit du vin, du pain, d'eau et de légumes.

Les églises ont toujours demeuré fermées, on avoit dressé des chapelles et des autels pour y dire la messe afin que chacun la peut entendre de chez soy sur un signe de la cloche. On doit faire une autre quarantaine de santé, après la quelle on nous déconsignera et on rendra le commerce libre d'Aix à Marseille. Il y a plus de deux mois que nous n'avons eu aucun mort ni malade dans la ville à la réserve d'une femme enceinte qui avoit deux glandes à l'aine et on la soupçonna du mal on la fit mener à l'infirmierie où elle fit une fausse couche et ses glands s'évanoissèrent et par ce moyen on la retira de l'infirmierie. Marseille et Tholon vont bien. Arles et Saint Rémy sont très mal traittez, aux villages circonvoisins la plus grande partie des gens ont péri. On fait portant toujours la garde. Il y a toujours un camp volant de la maréchaussée qui battent la campagne pour prendre garde qu'aucun estranger ou bastidans n'entrent dans le terroir ni dans la ville parce que toutes les bastides sont consignées et on leur fait faire quarantaine s'ils veulent entrer dans la ville. On a fait bâtir deux chapelles à l'honneur de Saint Roch. On se prépare à faire des feux de joye et d'artifice pour la solennité de la feste bien qu'on l'aye transférée au 8 septembre auquel jour on feura une procession générale en action de graces que nous avons obtenus du seigneur par son intercession et par les prières des bonnes âmes»(1).

**LES CONSULS DE MANOSQUE**  
**LIEUTENANTS GENERAUX DE POLICE.**

**BILLET** *Le 11<sup>e</sup> jour du mois de Decembre 1721*  
*de Santé.* **L**est parti de cette Ville de MANOSQUE  
dans laquelle (GRACES A DIEU) il n'y a aucun  
suspçon de Peste ; ni Mal Contagieux  
*Joannis auocat*

pour aller à *Corbiery*  
Priant de luy donner libre Entrée, & Com-  
merce sans difficulté.

*Bouville*

*veu ce serbuer pour M<sup>r</sup> Joannis retournant  
a manosque avec une courrique portant  
un habit et quelques chemises dans son  
porte manseau Le 29<sup>e</sup> Dec<sup>r</sup> 1721*

*Allde jug<sup>e</sup> de l'us*

*livier*

# Etat statistique

## des victimes de l'épidémie cholérique.

de 1884.

Localités.	Communes.	Noms et Prénoms des Victimes du choléra	Date du Décès	Observations
La Ville	Barcelonnette	Bianco, Joseph	16 juillet 1884	Italien
- s. -	- s. -	Bruna, Antoinette	22 juillet	- s. -
		Coyordan, Magdeleine, f <sup>te</sup> Comadieu	26 - s. -	-
		Bruna, Jean	29 - s. -	Italien
		Bruna, Marianne	31 - s. -	- s. -
		Gastinel, Mme Marie Elisabeth f <sup>te</sup> Sagia	5 Août	- s. -
		Tons, Valérie Scholastique, f <sup>te</sup> Maurin	5 - s. -	-
		Michel, François	7 - s. -	-
		Jean, Victoire, f <sup>te</sup> Reynaud	8 - s. -	-
		Séautaud, Honoré, V <sup>me</sup> Darby	9 - s. -	-
		Ricaud, Pierre Fernand	10 - s. -	(1)
		Buffe, Jean Baptiste	11 - s. -	-
		Eron, Auguste Camille	17 - s. -	(2)
		Bercia, Jacques	17 - s. -	Italien
		Boutin, Albert	18 - s. -	(3)
		Sando, Marie Catherine, f <sup>te</sup> Bercia	23 - s. -	Italien
		Marchis, Magdeleine, V <sup>me</sup> Barry	2 Septembre	- s. -
Chef. lieu	Jausiers	Kachia, Marguerite	7 Août	- s. -
Les Chênes-Hauts	St. Chérier	Oubert, Caliste	20 Août	-
- s. -	- s. -	Gilly, Marie Aubinelle	3 Septembre	-
- s. -	- s. -	Blanc, Jules Archide	4 Septembre	-

(1) âgé de 14 jours. Mort de la Cholérine

(2) âgé de 13 mois - s. -

(3) âgé de 42 jours - s. -

Dressé et certifié d'après les renseignements  
fournis par M. le Maire de la commune  
Barcelonnette, le 24 Octobre 1884  
Le Sous-Préfet,



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

# SALUBRITÉ PUBLIQUE

## ARRÊTÉ

*Nous, Préfet des Basses-Alpes,*

Vu les lois des 14-22 décembre 1789, 16-24 août 1790 et 19-22 juillet 1791 ;

Vu la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer ;

Vu l'ordonnance du 15 novembre 1846 portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur signalant l'apparition du choléra à Toulon et invitant les Préfets des départements limitrophes à prendre des mesures prophylactiques ;

Vu les avis émis, les 27 et 28 juin courant, par les Conseils d'hygiène et de salubrité publique de Sisteron et Digne ;

Considérant qu'un grand nombre de voyageurs venant de Toulon, Marseille, etc., se rendent dans les Alpes; qu'il convient, dès lors, de prendre les mesures prescrites par la circulaire ministérielle susvisée.

ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. — Tous les voyageurs arrivant par les trains montants dans les gares de Manosque, de Digne et de Sisteron, seront préalablement soumis, pendant quelques instants à l'action de vapeurs désinfectantes, dans une salle qui sera préparée à cet effet.

ART. 2. — Les bagages et les marchandises arrivant par les mêmes trains seront également désinfectés dans toutes les gares du département, à l'exception de celle de Saint-Auban; ils ne seront livrés aux destinataires qu'après l'accomplissement de cette opération.

ART. 3. — Le présent arrêté sera notifié à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.

Il sera publié et affiché.

MM. les Sous-Préfets, Maires, Commissaires de police et de surveillance administrative et la gendarmerie sont chargés d'en surveiller l'exécution.

Digne, le 30 juin 1884.

*Le Préfet des Basses-Alpes,*

**E. HUET.**

## Arrondissement de Barcelonnnette

---

### CONSEIL D'HYGIÈNE

---

# PRÉCAUTIONS A PRENDRE EN TEMPS DE CHOLÉRA

---

1° Eviter les grandes fatigues, les excès de travail, de plaisir, les veilles prolongées.

2° Ne point dormir le soir avec les fenêtres ouvertes, éviter les refroidissements, ne point boire de trop grandes quantités d'eau froide, se dispenser de boire l'eau de puits ou de source trop fraîche, surtout après les repas.

Pour étancher la soif employer la boisson suivante :

Café, un verre à Bordeaux. — Eau, 1 litre. — Sucrez à volonté.

3° Ne point faire usage de fruits crus ; les toujours faire cuire. Cette même recommandation s'applique aux légumes.

4° Eviter les excès de boissons, les alternatives de chaud et de froid, l'humidité. Eloigner cette idée qu'ont beaucoup de personnes de croire qu'en buvant une quantité inaccoutumée d'eau-de-vie ou de liqueurs alcooliques, ils se préservent du choléra.

5° Sitôt qu'un trouble digestif, qui pourrait être le prélude d'une attaque de choléra se produit, s'empressez d'aller quérir le médecin, et, en attendant son arrivée, donner au malade les soins suivants :

Toutes les 1/2 heures alterner une cueillerée de chartreuse ou de rhum avec une tasse de café bien chaud. Y ajouter chaque fois 2 ou 3 gouttes d'éther ou de laudanum.

Promener des sinapismes sur le dos et les membres, entourer le malade de couvertures et de linges chauds, et le frictionner vivement avec un linge sec chauffé.

Continuer ainsi tant que le pouls sera faible.

6° Désinfecter les matières fécales et les vomissements des cholériques avec du chlorure de chaux avant de les jeter dans les fosses d'aisance.

Pour chaque selle, il faut employer une petite tasse à café de chlorure de chaux en poudre, que l'on a soin de mettre au fond du vase.

7° Les draps de lit et linges ayant servi aux cholériques devront être brûlés. Sitôt le corps enlevé, l'on devra faire brûler dans la chambre 1 kilogramme de soufre.

Tous les jours, dans les tuyaux d'évier, l'on devra jeter soit du sulfate de cuivre à la dose d'une

## QUATRIEME PARTIE

# XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> SIÈCLES : DES MESURES DE PREVENTION : VACCINATION ET HYGIÈNE

- 23 - Prospectus faisant état du succès de la vaccination contre la petite vérole. Germinal an XII 5 M 41
- 24 - Extraits de "Etat des personnes vaccinées dans la commune d'Allos pendant l'an 1807 par le Dr S.J. Honnorat.
- 25 - Extraits du Journal des Basses Alpes 28 mars 1866.
- 26 - Conseils d'hygiène du Comité central d'hygiène et de salubrité des Basses Alpes (28 juin 1884).
- 27 - Mesures d'hygiène prises par la municipalité de Forcalquier pour enrayer l'épidémie de fièvre typhoïde de 1902. 5 M 31.
- 28 - Extraits d'un rapport de l'Inspecteur départemental d'Hygiène sur Thorame Basse. 1938. 5 M 4.
- 29 - Affiche éditée par la préfecture des Basses - Alpes pour les mairies en 1923.
- 30 - Couverture de "La Revue de l'hygiène au Foyer", mars 1898. 18 J 151.
- 31 - Page neuf de la même revue.
- 32 - Publicité pour une encyclopédie médicale destinée aux femmes. Début XX<sup>e</sup> s. 18 J 167.

## QUATRIEME PARTIE

# XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> SIÈCLES : DES MESURES DE PRÉVENTION : VACCINATION ET HYGIÈNE

La disparition des grandes épidémies d'autrefois est liée à une meilleure alimentation (due aux progrès agricoles) de la population française mais aussi, comme nous l'avons déjà montré à propos de la peste et du choléra, à certaines mesures de prévention. Le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles ont vu, dans ce domaine, le triomphe de la vaccination et de l'hygiène.

### La vaccination

C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que fut réalisé le premier vaccin. Dès 1701 à Venise fut appliquée la première méthode d'inoculation pour lutter contre la variole. La mise au point de la vaccine par Jenner en 1796 permit de mieux protéger contre cette maladie. Très vite l'Etat, sous l'égide du ministre de l'Intérieur, soucieux de santé publique, créa une société (document n° 23) chargée d'étudier cette vaccine puis, après quatre ans d'expériences, de la propager (Il faut rappeler que la variole était désignée, à cette époque, par le terme de "petite vérole").

La mobilisation contre ce fléau semble avoir été efficace et le succès de la vaccination dans les Basses-Alpes réel. Le docteur Simon-Jude Honnorat, dans la commune d'Allos, a dressé une liste impressionnante des enfants qu'il a vaccinés (document n° 24). Il note cependant, en 1807 (5 ans seulement après la décision du ministère de l'intérieur de diffuser le procédé) que trois facteurs "retardent encore" (il parle de retard et non d'obstacle) sa propagation :

- le manque de sérieux et de compétence des officiers de santé (moins bien formés que les médecins mais autorisés à exercer la médecine, ils sont plus nombreux que les docteurs en médecine, dans le département) qui ne vérifient pas le résultat aux 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> jours et donc ne revaccinent pas si nécessaire

- le coût pour la famille, aussi vaccine-t-il la moitié des enfants gratuitement

- les rumeurs sur l'inefficacité de la vaccine

Nous avons là une figure de médecin particulièrement dévoué et désintéressé.

# PROSPECTUS.

---

---

BUREAU  
DES SECOURS  
PUBLICS.

---

*SOCIÉTÉ pour l'extinction de la petite Vérole en France,  
par la propagation de la Vaccine.*

---

LES nombreuses expériences faites en France depuis quatre ans, établissent, d'une manière incontestable, que la vaccine préserve de la petite vérole, par un procédé aussi sûr dans ses effets qu'il est doux et simple dans son action. Ses succès sont établis sur plus de cent mille faits vérifiés par le comité central.

Depuis quatre ans que ce comité suit, avec autant de zèle que d'impartialité, les progrès de la vaccine, il ne s'est pas offert un seul fait qui puisse ébranler la confiance publique; il a été prouvé que tout ce qu'on a dit ou écrit de contraire, était l'œuvre de la mauvaise foi ou de l'ignorance.

Il s'agit maintenant de s'occuper des moyens de répandre les bienfaits de cette méthode salubre, et de parvenir, comme on en a l'espoir, en rendant cette pratique générale; à bannir entièrement la petite vérole.

Tel est le but de la nouvelle société qui vient de se former à Paris, sous les auspices du Ministre de l'intérieur, et qui, forte déjà de tous les moyens que le Gouvernement peut mettre à sa disposition, desire y réunir le concours de toutes les lumières, de tous les talens, de tous les genres de crédit et d'autorité.

L'arrêté ci-joint du Ministre de l'intérieur fera connaître le plan et l'organisation de la Société.

L'extrême importance du projet dont elle s'occupe, le

# Observations sur les Causes qui ont retardé Et qui retardent encore la propagation de la Vaccine. 1807

Plusieurs choses concourent puissamment à retarder les progrès de la vaccine dans certains contrées. La première, celle qui a répandu le plus de défiance sur cette belle découverte, c'est que des enfants qui avoient été vaccinés ont cependant contracté la petite vérole. Cela n'est pas arrivé dans notre Communauté par la vaccine, mais par le virus qui se répandit dans le Département.

Le non succès apparent de la vaccine, ne tient évidemment, qu'à ce que des officiers & saints & plus amis de leurs intérêts, péjoratives que de leur bien public, ont vaccine à la hâte un grand nombre de personnes, dans des communes différentes, souvent même très éloignées, et qu'ils n'ont pas donné la peine d'examiner si le malade qu'ils avoient inoculé étoit développé ou non, et si elle offroit les vrais caractères du préservatif de la vaccine; de sorte que plusieurs d'entre eux cherchent à imputer à la vaccine le produit d'un effet, et cela cherché elle n'a donné lieu qu'à une fausse vaccine, dont l'effet dans une vaccine trompeuse, jusques à ce que la petite vérole ait recommencé à se répandre.

Pour prévenir ces fautes d'autant qu'ai vu que tous les individus que j'avois vaccinés à deux époques différentes, au cinquième et au sixième jour, il s'en est trouvé trois qui m'ont été obligés de revenir de nouveau.

Une seconde cause qui s'oppose à la propagation de la vaccine chez certains gens, c'est la crainte, quoiqu'elle soit mal fondée, que les officiers de Santé obéissent, pour obéir à cet inconvénient, en ai vaccine les individus de la manière gratuite. La dernière cause qui s'oppose au progrès de la vaccine, est que quelques gens de bien ne veulent pas que la vaccine soit gratuite.

# Bains de Propreté

*Sur le Boulevard Gassendi,*

*à Digne.*

---

Le sieur BORRELLY , a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire restaurer complètement l'établissement de bains tenu anciennement par M<sup>lle</sup> CHARLOTTE et tout récemment par le sieur DUFRENE. Tous les bains ont été reconstruits en marbre, et les baigneurs y trouveront tout le confort des établissements des grandes villes, ainsi que journaux et ouvrages de lecture.

Les prix en seront excessivement modérés, et on pourra prendre des abonnements de 6 et de 12 bains.

Le sieur Borrelly croit devoir en outre prévenir le public qu'il a toujours à sa disposition des chevaux et des cabriolets de louage, et qu'il se chargera au besoin de conduire ou de faire conduire ceux qui lui en feront la demande, toujours aux prix les plus modérés.

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

## SALUBRITÉ PUBLIQUE

# COMITÉ CENTRAL D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ DES BASSES-ALPES

Séance du 28 juin 1884

Sont présents : MM. Ollivier, Bec, Romieu, Silve, Reborny, docteurs en médecine; Jauffret, Clément, Maria, pharmaciens; Hugues, notaire honoraire; Banon, fabricant de draps; Dou, adjoint à la Mairie; Mocquery, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Faure, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées; Lutton, architecte départemental; Gazet, délégué du commandant du génie.

Le Préfet, justicement averti de l'apparition du choléra à Toulon, c'est-à-dire dans notre voisinage, informe le conseil qu'il l'a convoqué pour s'éclairer sur les mesures à prendre en vue d'empêcher l'extension de l'épidémie à notre cité et au reste du département.

L'assemblée, sans vouloir s'attarder à la discussion de l'origine et de la nature vraies du fléau, soustraites par l'éloignement à son appréciation, avise immédiatement aux moyens d'en prévenir l'explosion dans les Basses-Alpes.

Unanime à reconnaître l'extrême insalubrité de la ville de Digne comme un danger permanent pour la santé publique, notamment en la circonstance actuelle, confiant, d'autre part, dans les garanties préservatrices que nous offre la rigoureuse observation des lois de l'hygiène, le conseil propose d'opposer à l'invasion cholérique les mesures prophylactiques suivantes, prescrites du reste par les règlements de police déjà existants, mesures qui, grâce au bon vouloir de la municipalité actuelle et à l'énergique appui que lui promet M. le Préfet, au lieu de rester comme par le passé lettre morte, vont recevoir une prompt exécution :

1° On cessera de jeter dans les rues, dans les cours, cloaques, impasses des eaux sales et, à plus forte raison, des immondices fécales, qui constituent l'agent le plus actif de propagation du choléra.

2° Les fumiers devront absolument disparaître de ces mêmes lieux, qui seront, en outre, quotidiennement balayés. On les enlèvera progressivement et, autant que possible, le matin. Immédiatement après, le sol sera désinfecté à l'acide phénique et couvert ensuite d'une couche de terre, afin de prévenir l'infection de l'air par les éléments putrides dont les pavés ou leurs interstices resteraient imprégnés. Les ruelles, cloaques, impasses, une fois nettoyés, subiront la désinfection phéniquée du sol et des badigeonnages chlorurés sur les murs qui les circonscrivent.

3° Les divers quartiers de la ville, places, rues, promenades seront, chaque jour, arrosés avec des tonneaux remplis d'eau antiseptique.

4° On déposera les matières excrémentielles dans des tinettes que l'entrepreneur du balayage emportera tous les matins, pour les vider hors de la ville, à une distance et dans un local déterminés. Ces tinettes ou récipients mobiles, en zinc, fermeront hermétiquement, seront confectionnées sur l'initiative de l'administration municipale, qui les fera distribuer gratuitement aux familles indigentes. Avant de les fermer, elles devront être désinfectées, en y projetant une solution de sulfate de fer, de sulfate de zinc ou de chlorure de zinc, dans des proportions que les médecins et les pharmaciens indiqueront à leurs clients.

5° Les porcs, en raison de l'odeur particulièrement malsaine que répandent leurs ordures, seront rigoureusement éloignés de la ville.

6° Les canaux et égouts qui sillonnent en divers sens la ville de Digne, exhalant des effluves dangereux, seront nettoyés, curés, et l'eau y arrivera à profusion, en attendant que des modifications dans la direction, le mode de couver-

L'un de ces égouts, le plus infect, attire spécialement l'attention du comité, à cause de sa longueur, qui est de 450 mètres, des déjections de toutes sortes qu'il reçoit et des émanations insupportables qui s'en dégagent sur tout son parcours : c'est celui parlant de la ruelle de l'Ancienne-Boucherie, entre les immeubles Ailhaud et Marrot et débouchant dans l'égout transversal de la trésorerie générale. Outre le nettoyage et les rectifications dont il va être l'objet, il devra y être amené un cours d'eau continu, arrivant en tête de la ruelle à laquelle il fait suite, pour le lavage et l'entraînement des immondices dont il est le réceptacle. La prise d'eau peut être faite au réservoir du moulin de l'hospice, sur le parement antérieur du bâtiment, côté de la route, et aller directement jusqu'à l'entrée de la ruelle.

7° Nettoyer fréquemment les bassins des fontaines, y interdire le lavage de toutes denrées ou matières de nature à corrompre les eaux; faire déboucher, tous les soirs, par le balayer public, les bassins des lavoirs, afin qu'ils puissent se déblayer pendant la nuit.

8° Opérer la saisie des fruits non parvenus à maturité ou corrompus et des légumes avariés, exposés en vente, que l'on sait pouvoir produire les troubles digestifs prémonitoires du choléra. Agir de même à l'égard des viandes, poissons et autres substances alimentaires susceptibles de fermentation.

9° Faire des démarches auprès de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, qui offre de désinfecter les bestiaux arrivant en gare de Digne, pour qu'elle veuille appliquer pareille pratique aux colis et même aux voyageurs.

10° Conformément à la demande de M. le docteur Bec, accueillie avec empressement par M. le préfet et par l'ensemble du comité, ordonner l'enfouissement des bêtes à cornes, faisant partie des troupeaux transhumants, qui succombent sur nos routes, en pleine canicule, à l'affection charbonneuse et dont les cadavres sont abandonnés derrière des buissons, des haies, dans les champs ou même au milieu de la voie, semant autour d'eux et au loin la contagion et la mort.

11° Étendre l'exécution des mesures ci-dessus énoncées, dans la limite du possible, aux diverses localités du département, tout au moins aux chefs-lieux de cantons, où l'action de l'autorité administrative peut s'exercer efficacement.

Digne, le 28 juin 1884.

D<sup>r</sup> REBORN, secrétaire.

ARRONDISSEMENT  
DE  
FORCALQUIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET  
DU  
SOUS-PRÉFET



Forcalquier, le 23 Septembre 1902

Epidémie de fièvre typhoïde  
à Forcalquier.

Le Sous-Préfet de Forcalquier à Monsieur  
le Préfet des Basses-Alpes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de procéder à une enquête très discrète sur les mesures prises par la Municipalité de Forcalquier en vue d'éradiquer l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit dans cette ville.

Depuis la réception de votre lettre du 19 septembre M. le Maire de Forcalquier a fait nettoyer la ville et répandre de la chaux sur les fumiers et aux abords des bouches d'égouts, fait procéder à l'enlèvement des tas d'ordure et fait surveiller d'une façon toute spéciale les lavoirs. Les odeurs nauséabondes ont complètement disparu et la ville est actuellement aussi propre qu'elle peut l'être le manque d'eau ne permettant pas de laver à grande eau les rues, ruelles etc ..

De l'avis des deux médecins que j'ai vus l'épidémie est en décroissance maintenant, la fièvre typhoïde est bénigne et la situation sanitaire de la ville est meilleure.

Je vous transmets le nouveau rapport que j'avais

A Monsieur le Préfet des Basses-Alpes.

INSPECTION DÉPARTEMENTALE  
D'HYGIÈNE.....  
TÉL. : 172

→←

Digne, le 28 JUILLET 19 38

L'Inspecteur départemental d'Hygiène  
à  
Monsieur le Préfet des Basses-Alpes .

A la suite de la délibération du Conseil Municipal de Thorame Basse (12 Juin 1938) et sur une nouvelle plainte de Monsieur Ranguin, succédant à une abondante correspondance, j'ai procédé à enquête, le 20 Juillet 1938, dans le village de Thorame Basse.

*J'ai vu le site  
dans un*

D'une façon générale, le village est d'une hygiène déplorable : beaucoup de maisons n'ont pas de W.C. et utilisent le tout au fumier celles qui en ont, déversent dans les canaux d'arrosage.

Il est certain que l'état actuel de l'hygiène locale est un danger qui peut devenir évident, pour peu qu'un convalescent de typhoïde, porteur de germes, vienne habiter l'agglomération, ; sans parler des odeurs et du danger des mouches.

En ce qui concerne les plaintes de Monsieur Ranguin (qui n'a pas de W.C et évacue sur son fumier), elles me paraissent justifiées en ce qui concerne le W.C public, ceux de l'école ne me paraissant pas en cause .

Le W.C public n'est séparé de la maison Ranguin que par 3 mètres il y est déversé de nombreux seaux dits " hygiéniques ", son fonctionnement constitue incontestablement une nuisance pour le voisinage.

Il serait d'ailleurs facile, "étant donné l'abondance des eaux et la déclivité des rues, d'aménager à peu de frais, un assainissement du village.

Je crois qu'il serait bon de demander à la Commission sanitaire de proposer un plan d'assainissement de cette commune .

L'Inspecteur d'Hygiène :



# CONSEILS

## POUR L'HYGIÈNE DE L'ENFANCE

### et la sauvegarde générale de la santé

La Mère de famille peut sauvegarder sa santé, celle de son mari, celle de ses enfants, en observant les règles suivantes, recommandées par l'Académie de Médecine

#### HYGIÈNE GÉNÉRALE

Choisir un logement *aéré* et autant que possible, *enseoleillé*.

Le tenir dans un état de *propreté* parfait (balayer et enlever la poussière avec un linge humide ou pelucheux).

La *propreté personnelle* de tout le corps est indispensable à la santé. On ne saurait trop insister, à cet égard, sur la nécessité d'une rigoureuse propreté qu'il faut, dès l'enfance, faire observer par tous — bains fréquents journaliers si c'est possible ; prohibition absolue de tenir, dans les maisons, des baquets de matières fécales ; organisation, à tout prix, de water-closets, avec conduite au sous-sol dans toute agglomération urbaine.

On devra s'abstenir rigoureusement de faire passer des tuyaux de conduite pour eaux résiduaires ou matières fécales, à l'extérieur des maisons d'habitation. Ce procédé contribue à entretenir dans les agglomérations un état d'insalubrité préjudiciable à tous.

Dans les agglomérations où existe un service d'eaux, tous les efforts doivent tendre à ce que le plus grand nombre de maisons en soient pourvues.

Enfin les municipalités doivent lutter, par tous les moyens que leur donne la loi, contre l'établissement, face à la voie publique, d'écuries, d'étables à bœufs ou à vaches, de porcherie, etc. Les dépôts de fumiers dans les hangars doivent être sévèrement prohibés dans les agglomérations urbaines. Les dépôts de fumiers sur la voie publique, contre les murs des maisons d'habitation sont interdits par la loi. Ils sont souvent le foyer originel de maladies qui accablent l'enfant et déterminent lentement la mort.

Enfin il faut poursuivre une lutte à outrance contre les mouches, agents dangereux de propagation de nombreuses affections contagieuses et infectieuses telles que tuberculose, fièvre, charbon, etc.

#### Fièvre typhoïde.

Les germes de la fièvre typhoïde se trouvent dans les déjections des malades.

La contagion se fait par l'eau contaminée par ces déjections ou par tout autre objet souillé par elles, notamment par les linges.

Faire bouillir l'eau qui sert à la boisson et à la préparation des aliments. Éviter les contacts avec les linges sales, se laver les mains avant chaque repas.

#### Diarrhée des enfants

L'allaitement par la mère ou par une bonne nourrice constitue le meilleur des préservatifs. Les enfants élevés au sein ne doivent pas être sevrés pendant les chaleurs.

À défaut ou en cas d'insuffisance de cet allaitement, ne donner aux nourrissons que du lait préalablement bouilli, et ce, à des intervalles réguliers. Ne faire usage que de biberons sans tube. Ne leur donner jamais de fruits.

Veiller avec le plus grand soin à la *propreté absolue des biberons et tételles* qui, après chaque emploi, devront être passés dans de l'eau bouillante et conservés à l'abri des poussières.

#### APRÈS LA MALADIE

Quand une de ces maladies ou d'autres maladies contagieuses (rougeole, scarlatine) aura frappé un des membres de la famille, quelle qu'en ait été l'issue, guérison ou mort, faire désinfecter les locaux, la literie et tous les objets qui ont été en contact avec le malade.

MM. les Maires sont invités à donner la plus grande publicité possible aux recommandations contenues dans la présente affiche qui devra être placardée dans la salle des mairies, au lieu habituel de l'affichage ainsi que dans tous les hameaux ; elle ne devra être ni recouverte, ni détruite.

Digne, le 20 juillet 1923.

Le Préfet des Basses-Alpes,

Eug. SIMONEAU.

Ces prescriptions doivent être rigoureusement appliquées surtout pendant la période des chaleurs.

Appeler sans délai un médecin dès qu'un jeune enfant a des selles fréquentes, surtout si elles sont décolorées ou verdâtres.

#### Variolo

La vaccination et la revaccination mettent seules à l'abri de la contamination de la variole.

Faire vacciner les enfants avant l'âge de 3 mois, à 11 ans et à 21 ans. (Loi du 13 février 1902)

#### Diphthérie

La diphthérie (angine diphthérique, croup) est une affection extrêmement contagieuse.

Les germes de la diphthérie sont contenus dans les fausses membranes, les crachats et le jetage.

Ils se transmettent surtout par les objets souillés, par les produits de l'expectoration et du jetage.

Ces objets, quand ils n'ont pas été désinfectés, conservent longtemps leur pouvoir infectieux.

Isoler immédiatement du malade les autres enfants, prévenir d'urgence le médecin.

#### Tuberculose, Phtisie pulmonaire

La tuberculose est la maladie la plus répandue. Elle est évitable. Elle est guérissable.

Les germes de la maladie sont contenus dans les crachats. C'est par eux qu'elle se propage.

Ne cracher que dans un crachoir toujours pourvu d'une certaine quantité de liquide. Tout crachat tombé sur le sol (parquet, tapis, paillason, trottoir, voiture, wagon, etc.) est un agent de propagation de la tuberculose.

Le crachoir et tout le linge dans lequel le malade aura craché (mouchoirs, serviettes) seront plongés et maintenus pendant cinq minutes dans l'eau bouillante.

Interdire aux jeunes enfants de ramasser et de porter à leur bouche, les objets qui traînent sur le sol.

#### HYGIÈNE SOCIALE

##### Alcoolisme

L'absorption habituelle de l'alcool prédispose à toutes les maladies et les aggrave.

L'alcool tue lentement, mais sûrement ; l'alcoolique devient fou, assassin ; il est toujours misérable et méprisé.

##### Syphilis

Cette affection compromet à la fois la santé de l'individu et l'avenir de la race. Elle est curable, contrairement à l'opinion répandue. Ceux qui en sont atteints, doivent consulter, sans retard et fréquemment, le médecin et suivre le traitement indiqué graduellement et sans oubli.



# La Revue de L'hygiène du Foyer

MENSUELLE

RÉDACTEUR EN CHEF : D<sup>r</sup> MAISTRE.

Toutes les communications doivent être adressées à M. le Directeur.

ABONNEMENTS { FRANCE, UN AN . . . . . 2 fr. 50  
                  { ÉTRANGER, UN AN . . . . . 3 fr. »



ADMINISTRATION ET RÉDACTION : 22, Boulevard Saint-Germain, PARIS.

---

---

Après le repas, un verre à liqueur  
de PEPTO-KOLA, c'est le meilleur  
digestif.

---

---

## LE VÊTEMENT ET LE LIT

### Du vêtement.

Il faut évidemment accommoder le vêtement aux différents âges, au genre de vie, au climat, à la saison et à l'état de santé.

De même que la nature a pourvu les animaux soit de poils, soit de laine, soit de plumes, soit d'écaillés, qui leur permettent de lutter contre les divers éléments, de même l'instinct a dicté à l'homme, même à l'homme sauvage, la nécessité de se couvrir pour se préserver de l'inclémence des saisons.

Les vêtements sont plus ou moins chauds suivant qu'ils sont plus ou moins bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité, et selon leur couleur qui réfracte, absorbe, réfléchit ou rejette les rayons du soleil.

Dans nos sociétés civilisées, le perfectionnement des arts, la facilité que les hommes ont acquise de jouir des commodités de l'existence, le bien-être relatif qui s'en est suivi, font disposer peut-être l'humanité à se montrer par trop soucieuse de se soustraire aux variations de température. Nos corps sont devenus plus sensibles et plus délicats, nos sensations plus raffinées et il se trouve qu'à mesure que le progrès s'accroît et que le luxe augmente, nous subissons davantage l'influence des innombrables causes de malaises et de maladies. Il n'est pas plus au pouvoir du médecin qu'au pouvoir de la loi d'accomplir dans les mœurs une transformation notable, mais il incombe à tous deux d'établir certaines règles qui passeront bientôt dans les habitudes.

Il est profondément regrettable que le luxe ait pénétré au sein des sociétés et, brisant de robustes constitutions, ait annulé des forces précieuses et fait en quelque sorte des éternés de descendants de races saines.

Les enfants, garçons et filles, surtout s'ils sont délicats, doivent toujours porter des vêtements qui leur garantissent le cou jusqu'au menton. L'exposition à l'air de la partie supérieure de la poitrine

est dangereuse, surtout si l'enfant est faible. C'est à la partie supérieure de la poitrine que les poumons sont le plus exposés. Le vêtement d'un enfant, plus spécialement vers la poitrine, doit être large et libre partout ; il ne faut pas qu'il y ait des cordons serrant étroitement, car la circulation du sang en serait gênée, et il faut de plus que rien ne gêne la croissance rapide du petit corps.

Le vêtement doit être en laine, chaud, léger et poreux, afin que la transpiration puisse rapidement se vaporiser.

Des bandes ou des ceintures autour de la taille des enfants sont très préjudiciables à la santé, car elles compriment la poitrine et s'opposent à l'élévation et à l'abaissement des côtes. Les chapeaux ne doivent jamais être trop étroits ; empêchant la circulation, ils provoqueraient des maux de tête.

On doit, dès leur naissance, accoutumer les enfants à être légèrement couverts, non seulement le jour, mais la nuit ; rien ne contribue davantage à fortifier l'organisme. La transpiration est moins facilement suspendue chez les enfants grands et petits que chez les adultes, aussi sont-ils moins susceptibles de prendre froid. De l'enfance à l'âge de 35 ans, le pouvoir des forces vitales et la vive circulation du sang tendent à entretenir une transpiration égale, mais à partir de 35 ans la circulation étant moins active, on doit porter graduellement des vêtements plus chauds et se couvrir davantage la nuit, car beaucoup de maladies de l'âge avancé sont dues à un arrêt de la transpiration.

On doit nécessairement se couvrir suivant le climat et la saison, mais il est difficile dans nos pays de se prémunir contre les changements fréquents de température.

Cependant, comme règle générale, à partir de 35 ans, il vaut mieux être trop couvert que pas assez. Il importe d'ailleurs, cela va sans dire, de tenir compte des habitudes de chacun. Une personne qui a coutume de se vêtir chaudement risquera toujours de se refroidir si elle déroge à ses habitudes. Ceux qui ont demeuré longtemps dans les pays chauds doivent se couvrir trop plutôt que pas assez lorsqu'ils passent sous un climat plus rigoureux.

Il n'est pas nécessaire que les personnes de robuste constitution, fortes et bien portantes, portent des vêtements très chauds, ni se couvrent beaucoup la nuit : au contraire, cela leur serait nuisible, parce que leur force vitale, leur circulation normale, leur transpiration égale à la surface de la peau, la chaleur des extrémités, leur permettent de résister aux impressions du froid et de l'humidité, à moins que ceux-ci ne soient extrêmes. Ces personnes, pourtant, nous devons le faire observer, se fient trop à la force de leur constitution et commettent souvent des imprudences ; or, comme la violence de leurs maladies est généralement proportionnelle à la puissance de leur vitalité, il s'ensuit que les maux qui les atteignent font des progrès rapides et peuvent facilement avoir une terminaison fatale.

La règle importante à suivre, c'est que nos vêtements soient calculés de telle sorte que, lorsque nous nous exposons à l'air extérieur, nous ne sentions pas de différence entre la température du dehors et celle du dedans.

Un événement qui ouvre une voie nouvelle au monde féminin!



# La Femme, Médecin du Foyer

Ouvrage d'hygiène et de médecine familiale concernant particulièrement les maladies des femmes et des enfants, les accouchements et les soins à donner aux enfants, par la Doctoresse Anna Fischer, traduit par

la Doctoresse Louise Azéma  
de la Faculté de Paris.

la Doctoresse M. Caplan  
des Facultés de Paris et de Genève.

445 gravures originales, 28 planches et dessins artistiques, etc.

Grand volume luxueusement relié. Prix 25 Francs.

Réduction de la couverture.

## A toutes les épouses et mères soigneuses!

On peut dire qu'en général le sort de la femme est aujourd'hui meilleur que jadis, mais en général seulement, car des milliers d'entre elles mènent encore une existence pénible, malheureuse et sans beaucoup de joie. Or, leur principal ennemi est l'ignorance. Parmi toutes les professions que le féminisme peut aborder, il y a incontestablement tout d'abord l'exercice de la médecine. Assurément aucune personne intelligente ne soutiendra qu'un habile docteur ne soit tout aussi capable de traiter la femme qu'une doctoresse du même mérite, car la science ne dépend pas du sexe. Mais, il ne s'agit pas ici d'un point de vue positif; c'est une question personnelle et bien exclusivement personnelle. Des milliers de femmes et de jeunes filles, on peut même dire plus de la moitié d'entre elles, souffrent parce que leur pudeur les empêche d'entrer en pourparlers avec un médecin-homme. Nous n'avons pas de statistique qui nous indique combien de ces malheureuses sont mortes parce qu'elles ont trop longtemps caché leur affection pour ce motif. Nous ignorons aussi quelle est la foute de celles qui subissent cette oppression douloureuse et imméritée. Et sait-on toutes celles qui auraient pu être sauvées par une explication faite au moment opportun? En tous cas l'on peut affirmer, sans avoir besoin de preuves plus précises, que ces cas sont légion. Le cri de détresse avec lequel on demande des doctores, résonne partout avec force. Il aboutira à procurer aux Françaises le bienfait dont jouissent déjà les femmes d'autres pays comme l'Amérique du Nord par exemple, où plus de 4000 personnes de ce sexe exercent la médecine. Nous sommes encore loin d'un semblable résultat. Néanmoins nous nous en rapprocherons d'autant plus que les femmes et des hommes intelligents s'emploieront plus résolument à l'obtenir.

Pour cela, il faut avant tout faire disparaître l'ignorance des femmes au sujet de l'hygiène et de la médecine. Elle est la cause que la santé est aujourd'hui un hôte toujours plus rare dans la maison; il exerce sa vengeance d'une façon d'autant plus grave et plus fréquente qu'elle n'atteint pas seulement les enfants qui grandissent, mais davantage encore les femmes elles-mêmes, dont le rôle est avant tout d'être les gardiennes de la santé des leurs et de les soigner lorsqu'ils sont malades.

Une femme seule était capable d'affranchir ses pareilles de cette ignorance séculaire et de leur fournir les explications qu'elles désirent. C'est Madame la doctoresse Anna Fischer. Après des années de travail sérieux elle a mené à bonne fin l'œuvre principale de sa vie: «La Femme, Médecin du Foyer». Elle est telle qu'on pouvait l'attendre d'une praticienne célèbre au loin par ses nombreuses conférences et par

ses succès curatifs obtenus au cours de longues années d'expérience des maladies des femmes et des enfants. Enfin le monde féminin se trouve doté par ce livre, du premier ouvrage, écrit par une doctoresse, et qui n'a de précédent chez aucun peuple.

L'exposé de l'auteur est très suivi et clair, mieux que dans aucun livre composé par un homme, et comme seul peut le faire une femme parlant à son sexe. C'est ainsi qu'elle traite de tout ce qui touche à la vie féminine et conjugale, dans l'état de santé ou de maladie. Elle dévoile et enseigne les voies et moyens de guérison que toute femme doit absolument connaître si elle veut être à la hauteur des exigences du mariage.

L'ouvrage se divise en trois parties: la première comprend «L'Hygiène», la vie sexuelle, des règles pratiques pour le mariage, la longévité, etc. Dans un chapitre finement illustré: «L'Hygiène de la Beauté», l'auteur donne d'excellentes instructions pour obtenir et augmenter la beauté du corps. Ce sont là des conseils tels qu'on n'en trouve nulle part ailleurs d'aussi exacts, dans les ouvrages parus jusqu'à présent. Ils intéresseront au plus haut degré chaque lectrice. La seconde partie, «L'Thérapeutique», contient les maladies, avant tout celles des femmes et des enfants, classées par ordre alphabétique. Il y a d'abord la description des affections, puis leur traitement et leur guérison. La troisième partie, «L'Enfant» s'occupe de la période qui précède l'accouchement et de celle qui le suit. Il y a des conseils pour les fiancées et pour les jeunes mariées, des indications pour avoir des enfants beaux physiquement et intellectuellement. Conduite à tenir pendant la grossesse, avortement, accouchement prématuré, obstétrique, couches, fièvre puerpérale, traitement des seins, soins à donner aux enfants, et leurs affections. Il est très facile, grâce à la grande table des matières placée à la fin du volume, de trouver tous les cas et toutes les maladies, de sorte que la lectrice est en état de prêter assistance immédiatement en toute occasion. Or, il y aurait eu dans l'ouvrage une lacune s'il ne contenait pas des chapitres, fort importants pour les gens mariés, sur les moyens d'empêcher d'avoir un nombre d'enfants tel qu'il anéantisse la prospérité de la mère ou des parents. Bref, il devait y avoir des parties du livre qui traitent de ces sujets, vu qu'ils causent trop souvent de graves soucis aux époux. Enfin la plupart des jeunes filles n'entrent-elles pas trop légèrement dans le mariage, sans avoir aucune connaissance de leurs devoirs très stricts vis-à-vis d'elles-mêmes et de leur famille à venir? Les parents ne les y ont nullement préparées et les ont laissées sans leur faire entrevoir la moindre des choses au sujet des obligations les plus importantes de la vie conjugale! Cette lacune est également comblée maintenant et toute épouse qui veut voir les siens heureux et en bonne santé, qu'elle sorte de l'autel ou qu'elle ait déjà les soucis d'une mère, aura à cœur avant tout de se procurer «La Femme, Médecin du Foyer».

Près de 200,000 exemplaires ont été vendus de la première édition, traduite en sept langues.



Le plus beau volume d'étranges de la saison.

## Aucun autre ouvrage

les traités écrits par des médecins-hommes. Ce livre constitue par conséquent un complément indispensable de ces publications auxquelles il ne saurait être comparé, même de loin, en ce qui concerne l'exposé. Que toute femme se garde donc d'acheter des ouvrages inférieurs, souvent plus nuisibles qu'utiles. Qu'elle se borne à souscrire à celui-ci,

## le premier et l'unique traité de médecine féminine et infantile écrit par une Doctoresse!

Nous recommandons d'une façon toute spéciale notre publication aux membres du corps enseignant, à mesdames les institutrices et à messieurs les instituteurs, à cause de sa grande valeur éducatrice; et afin de leur en faciliter l'acquisition, nous leur consentons des facilités exceptionnelles dont nous espérons qu'ils voudront bien tous profiter.